



PROGRAMME DE STAGES INTERNATIONAUX DU FONDS NATURE ET TECHNOLOGIES 2010-2011

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FORNT) souhaite soutenir la mobilité internationale des étudiants de maîtrise et de doctorat intégrés à des regroupements stratégiques. Ce programme, d'une durée de trois ans, met à la disposition des regroupements stratégiques la somme nécessaire afin que chacun puisse attribuer des bourses à des étudiants de maîtrise et de doctorat pour effectuer un stage international d'une durée moyenne de six mois (minimum 2 mois, maximum 12 mois) en fonction des besoins des candidats et des regroupements concernés. **Cette bourse d'aide financière pour stage a une valeur maximale de 15 000 \$.** Cette somme servira à couvrir les frais de déplacements et de subsistance de l'étudiant.

Le CEF pourra donc attribuer 4 bourses de stages internationaux à ses étudiants de maîtrise et de doctorat au cours de la période allant du **1er avril 2010 au 31 mars 2013**. Certaines conditions s'appliquent (citoyenneté canadienne/résident permanent et résident du Québec, le stage doit se réaliser dans les pays suivants : France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Inde, Italie, Wallonie-Bruxelles, Flandre, Israël, Catalogne).

CLIENTÈLE VISÉE

Le stage international s'adresse aux étudiants des 2^e et 3^e cycles inscrits à temps plein dans une université québécoise et ayant satisfait aux exigences de leur programme d'études.

Les étudiants inscrits en cotutelle avec une université étrangère ne peuvent bénéficier de ce programme pour se rendre sur les lieux et séjourner dans l'une ou l'autre de leur université d'attache.

Les travaux de recherche proposés pour le stage doivent s'inscrire dans la programmation ou les priorités de recherche du CEF.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le candidat doit satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité définies ci-après.

Citoyenneté et résidence

Les exigences de citoyenneté doivent être satisfaites au début du stage et non au moment du dépôt de la demande.

- Être **citoyen canadien** ou être **résident permanent du Canada** au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (2001, ch. 27);
- Être **domicilié au Québec** depuis au moins une année;
- Être **résident du Québec** au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q.c.A-29) et de la Loi de l'impôt du Québec.
- Être membre étudiant du CEF (préparer son mémoire ou sa thèse sous la direction d'un directeur ou d'un codirecteur membre chercheur régulier du CEF).

La personne qui conserve son statut de résident du Québec au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec et qui séjourne à l'extérieur du Québec dans le seul but de poursuivre des études est réputée y être domiciliée.

La personne qui ne conserve pas son statut de résident du Québec au sens de la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec et qui séjourne à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans après avoir été pendant au moins cinq ans domiciliée au Québec et résidente au sens de ladite Loi est exemptée de la condition de domicile et de résidence au Québec, au moment de soumettre la demande.

Le boursier doit satisfaire aux conditions de citoyenneté et de résidence au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec et de la Loi de l'Impôt du Québec pendant toute la durée de sa bourse.

Étudiants étrangers

Le CEF peut proposer la candidature d'au plus un (1) étudiant inscrit dans une université hors Canada, donc non soumis aux règles de citoyenneté énumérées à l'article 4.1, afin que ce dernier effectue un stage au sein de son regroupement stratégique. Les mêmes règles d'évaluation des candidatures, de durée du

stage et de valeurs de bourse s'appliqueront à cette demande. La candidature d'un étudiant étranger ne modifie pas la limite totale de quatre (4) candidatures par regroupement. Les étudiants inscrits en cotutelle avec une université étrangère ne peuvent bénéficier de ce programme pour se rendre sur les lieux et séjourner dans l'une ou l'autre de leur université d'attache.

Lieu du stage

Le stage doit se réaliser dans les pays ou régions identifiés comme prioritaires par le gouvernement du Québec dans sa Politique internationale (MRI, 2006: **France, Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Mexique, Brésil, Chine, Japon, Inde, Italie, Wallonie-Bruxelles, Flandre, Israël, Catalogne**).

TOUTEFOIS, n'oubliez pas que nous acceptons des stages dans **n'importe quel autre pays** lorsque ce dernier s'inscrit dans un contexte de **projets multilatéraux** existants. Donc, si vous avez des collaborations internationales dans le cadre d'un projet donné, un étudiant qui effectue des travaux en lien avec ce projet pourrait demander de faire son stage dans un pays qui ne fait pas partie de la liste mentionnée ci-dessus.

Le stage doit être d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 12 mois. Le stage doit débuter au plus tard le 31 mars 2012.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Compte-tenu de la large plage horaire couverte par le programme (octobre 2010 à mars 2013), il y aura deux concours.

1^{er} concours : pour des stages entre octobre 2010 et mars 2012; date limite : **20 décembre 2010**

2^e concours : pour des stages entre avril 2012 et mars 2013; date limite : **19 décembre 2011**

Entre les dates limites, les candidats intéressés par des stages ont toujours accès au programme régulier du CEF pour les stages (il y a des dates en août et novembre, en plus de mars).

Les étudiants qui présentent une demande doivent la transmettre au coordonnateur du CEF (Luc Lauzon, lauzon.luc@uqam.ca).

Chaque demande doit comprendre :

1. le dossier académique du candidat (relevés de notes des études

- universitaires);
2. un cv complet;
 3. le NIP FQRNT de l'étudiant;
 4. une lettre de support du directeur justifiant la pertinence du stage
 5. une description du projet de stage (dates, lieu, etc.) et sa correspondance avec la programmation de recherche du CEF ainsi que son insertion dans les actions internationales du CEF;
 6. un budget ainsi que le montant total demandé.

Le Fonds accorde une allocation forfaitaire maximale de frais de séjour de 2 500 \$ par mois, pour un maximum de 15 000\$.

Dépenses admissibles

La bourse peut couvrir les frais de déplacements et de subsistance de l'étudiant (transport, logement, etc). Les frais d'assurance et de visa sont acceptés.

Dépenses non admissibles

La bourse ne peut pas couvrir de dépenses liées au projet de recherche telles que des frais d'utilisation d'équipement ou de consommables.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées par un comité selon les critères suivants :

- L'excellence du dossier académique et l'aptitude à la recherche du candidat (50 points);
- La correspondance du projet de stage avec la programmation ou les priorités de recherche du CEF (25 points);
- L'insertion du projet de stage dans les actions internationales du CEF (25 points).

Les procédures et les critères d'évaluation relèvent de la seule responsabilité du Fonds Nature et Technologies. C'est l'organisme qui prend donc la décision finale relativement aux bourses à accorder dans le cadre du programme de stages internationaux.

ATTRIBUTION DES BOURSES ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Les candidats sont sélectionnés par le CEF et celui-ci les fait connaître au Fonds. Le CEF annonce ensuite les résultats à ces derniers.

Le Fonds se réserve le droit de refuser une candidature qui ne correspond pas aux

conditions d'admissibilité ou dont le rapport du comité sélection n'est pas suffisamment explicite.

RÈGLES D'UTILISATION DE LA BOURSE

Le stage doit débuter au plus tard le 31 mars 2012.

Un bilan du stage faisant état des activités réalisées doit être remis au Fonds au plus tard un mois après la fin du stage. Ce rapport est effectué en format libre d'environ une page.

Pour plus de détails :

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

http://www.fqr.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2011-2012/Regles/SX_fr.pdf

http://www.fqr.gouv.qc.ca/subventions/pdf/2011-2012/Regles/SX_ang.pdf